

*Position de principe sur la*  
**sexualité des gais et des lesbiennes**

L'Armée du Salut favorise la dignité de toutes les personnes. Pour cette raison, et par obéissance à l'exemple de Jésus-Christ dont la compassion s'étend à l'humanité entière, l'Armée du Salut n'exerce aucune discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans le cadre de sa prestation de services.

L'Armée du Salut croit que la volonté de Dieu concernant l'expression de l'intimité sexuelle est révélée dans la Bible, et qu'un mode de vie totalement conforme aux valeurs bibliques exige la chasteté en dehors du mariage entre un homme et une femme, et la fidélité conjugale au sein de celui-ci. Nous croyons que l'attirance sexuelle entre personnes de même sexe n'est pas nécessairement répréhensible, et nous sommes opposés à toute diffamation et à tout mauvais traitement à l'égard des gais et des lesbiennes. Nous croyons que nous sommes responsables de la façon dont nous exprimons notre sexualité. Tout en reconnaissant le défi que cela pose, l'Armée du Salut croit fermement dans le pouvoir de la grâce de Dieu, qui permet à tous les êtres de vivre selon Sa volonté.

Conformément à notre mission, nous sommes engagés à proclamer la bonne nouvelle du salut, le pardon des péchés et la transformation par l'œuvre du Saint-Esprit. Nous invitons tous ceux qui cherchent la foi en Christ à découvrir la communauté de l'Armée du Salut.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2002*